

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 30 septembre 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 17 septembre 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32** Nbre de membres présents (quorum) : **27** Nbre de voix délibératives : **31**
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : **1**

Etaient présents :

METROPOLE : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT,
 Marc GRIVEL

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Jean-Claude GRANGE

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE

SAINT-GERMAIN : Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER

COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO

LIMONEST : Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS

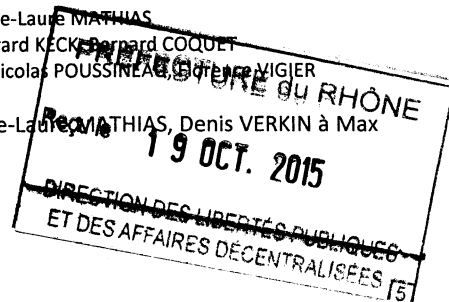
SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET

SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Denis VIGIER

Ont donné pouvoir : Isabelle CELEYRON à Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL à Anne-Laure MATHIAS, Denis VERKIN à Max VINCENT.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Bernard BOURBONNAIS



Délégation de signature

Monsieur le Président rappelle que l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités territoriales précise que les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie (L2122) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

En outre, les statuts du syndicat mixte des Monts d'Or prévoient dans son article 11 qu'en cas d'empêchement, le président peut être provisoirement remplacé par Monsieur Marc GRIVEL, premier vice-président élu lors du bureau du 18/06/2014 et également vice-président chargé des finances.

Monsieur Vincent propose au Conseil syndical d'élargir cette délégation dans les cas où Monsieur le Président serait absent (déplacement professionnel, congés) au profit de Monsieur Bernard BOURBONNAIS, 6^{ème} vice-président. Toute délégation de signature ainsi consentie serait précédée d'un arrêté.

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à donner délégation de signature.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT



SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 30 septembre 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 17 septembre 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32** Nbre de membres présents (quorum) : 27 Nbre de voix délibératives : 31
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 1

Etaient présents :

METROPOLE : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT,
 Marc GRIVEL

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Jean-Claude GRANGE

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE

SAINT-GERMAIN : Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER

COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO

LIMONEST : Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS

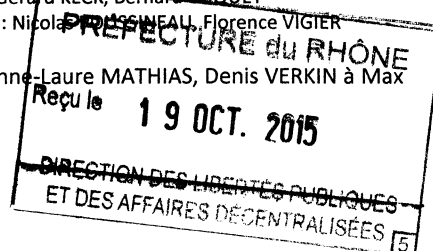
SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET

SAINT-ROMAIN : Nicolas PIGNONNEAU, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Isabelle CELEYRON à Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL à Anne-Laure MATHIAS, Denis VERKIN à Max VINCENT.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Bernard BOURBONNAIS



Délégation de signature

Monsieur le Président rappelle que l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités territoriales précise que les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie (L2122) relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

En outre, les statuts du syndicat mixte des Monts d'Or prévoient dans son article 11 qu'en cas d'empêchement, le président peut être provisoirement remplacé par Monsieur Marc GRIVEL, premier vice-président élu lors du bureau du 18/06/2014 et également vice-président chargé des finances.

Monsieur Vincent propose au Conseil syndical d'élargir cette délégation dans les cas où Monsieur le Président serait absent (déplacement professionnel, congés) au profit de Monsieur Bernard BOURBONNAIS, 6^{ème} vice-président. Toute délégation de signature ainsi consentie serait précédée d'un arrêté.

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à donner délégation de signature.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT

